

## **Municipalité La Rédemption.**

Lundi le 31 mai 2021. La séance se tenait à 19h au centre Viateur-Labonté.

Assiste à la séance, M. le maire Simon-Yvan Caron et Raphaël Rioux à titre de secrétaire d'assemblée.

Les conseiller (ès) qui sont présents :

Manon Landry : Présente

André Fournier : Présent

Raynald Bérubé : Présent

Myriam Morissette : Présente

Les conseiller (ès) qui sont absent:

Simon Soucy : absent

### **1. Accueil**

La séance est ouverte à 20h00, Monsieur le Maire souhaite la bienvenue.

### **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour RÉSOLUTION #21- 124**

Il est proposé par Raynald Bérubé, appuyé par Manon Landry et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour.

### **3. Gravel du rang 8 RÉSOLUTION #21- 125**

Il est proposé par André Fournier, appuyé par Raynald Bérubé et résolu à l'unanimité que la municipalité ramasse l'ensemble du gravier chez M. André Fournier et M. Jean-Baptiste Pruneau, ainsi que les rouleaux de gazon chez M. Gino Morissette laissés par l'entrepreneur R.J. Bérubé selon les ententes prises avec la municipalité.

### **4. Usinage Lambert RÉSOLUTION #21- 126**

Il est proposé par Myriam Morissette, appuyé par Manon Landry et résolu à l'unanimité que la municipalité envoie la déneigeuse (western star) chez Usinage Lambert pour un coût s'élevant à environ 6 093.68\$ afin de réparer le camion.

### **5. Transport de Gravel RÉSOLUTION #21- 127**

Il est proposé par Myriam Morissette, appuyé par André Fournier et résolu à l'unanimité de contacter un Artisan afin de transporter le gravier de chez M. André Fournier et M. Jean-Baptiste Pruneau et l'entreposer sur le terrain de l'édifice municipal.

### **6. Formation niveleuse RÉSOLUTION #21- 128**

Il est proposé par Raynald Bérubé, appuyé par André Fournier et résolu à l'unanimité de réserver une date pour former nos employés afin de leur permettre d'être mis à jour sur les nouvelles pratiques en nivelage.

**7. Levée de la séance**  
**Résolution #21- 129**

Il est proposé par Raynald Bérubé, appuyé par André Fournier et résolu à l'unanimité de lever la séance à 20h04.

Je, Simon-Yvan Caron, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du code municipal.

---

**Simon-Yvan Caron, Maire**

---

**Raphaël Rioux, directeur général et  
secrétaire trésorier**